

LE RÔLE DES FEMMES AU SERVICE DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée en 2000, reconnaît pour la première fois l'impact disproportionné et singulier des conflits armés sur les femmes et les jeunes filles, en soulignant le rôle sous-estimé que les femmes jouent dans la prévention et la résolution des conflits et dans la consolidation de la paix. Elle identifie également la nécessité d'une participation égale, pleine et entière des femmes à tous les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité.

La résolution 1325 fixe deux objectifs prioritaires : 1) la participation égale des femmes à tous les niveaux de prise de décisions au sein des organes et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits ainsi que dans les processus de paix, et 2) la prévention de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles pendant et après les conflits, et leur protection complète non seulement contre la violence mais aussi la protection de leurs droits fondamentaux dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire. Le dispositif de la résolution 1325 appelle les États, les organisations régionales et les organes des Nations unies à mettre en œuvre les mesures et les activités concrètes pour atteindre les objectifs fixés.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes communs et fondamentaux des articles 2 et 3 (paragraphe 3) du traité sur l'Union européenne, de l'article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et de l'article 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'égalité des sexes est également l'une des priorités de l'action extérieure de l'Union européenne dans le domaine des droits de l'Homme. Des notes d'orientation pour l'engagement des délégations de l'UE dans les pays en conflit et dans les pays fragiles et en situation de post-conflit, sont aussi contenues dans le plan d'action sur l'égalité des sexes pour la période 2016-2020. La contribution financière de l'UE en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité s'élève en moyenne à 200 millions d'euros par an, ce montant étant réparti dans 70 pays du monde. Le soutien comprend l'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux, les formations destinées aux organismes gouvernementaux, le financement des ONG, le financement de projets de lutte contre la violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle, etc.

Sur le plan géographique, le soutien est principalement centré sur l'Afrique, l'Asie centrale et le Moyen-Orient. Le nouveau consensus européen pour le développement « Notre monde, notre dignité, notre avenir », qui a été adopté en juin 2017 donnant suite au programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies (programme à l'horizon 2030), a identifié la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes comme une priorité et un point central de la coopération au développement de l'UE.

Depuis 2005, l'UE adopte des documents opérationnels sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'approche globale de la mise en œuvre par l'UE des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité a été révisée en 2018 et remplacée par l'approche stratégique de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité, que le Conseil de l'UE a saluée dans ses conclusions du 10 décembre 2018.

La nouvelle approche stratégique de l'UE sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité souligne la nécessité d'intégrer systématiquement la perspective de genre dans tous les domaines et activités en matière de paix et de sécurité, et dans les actions extérieures de l'Union en général. Elle souligne également la nécessité pour l'UE d'impliquer, de protéger et de soutenir les femmes et les jeunes filles, et de renforcer leur position afin d'aider tous les pays à parvenir à une paix et une sécurité viables en tant que composantes intrinsèques des droits de l'Homme et du développement durable. L'approche stratégique de l'UE doit être mise en œuvre par l'engagement politique et diplomatique de ses dirigeants, en permettant aux femmes de participer de manière équitable et significative à toutes les actions extérieures de l'UE, non seulement en ce qui concerne les droits des femmes, mais aussi dans toutes les autres activités concernant la paix et la sécurité.

L'égalité de participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions relatifs à la prévention, la gestion et le règlement des conflits, a été définie comme l'un des principaux objectifs, tout comme leur participation aux processus de paix. Les autres priorités sont notamment la prévention de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles pendant et après les conflits et leur protection complète non seulement contre la violence mais aussi en termes de réalisation de leurs droits. Il est surtout nécessaire de veiller à ce que les femmes dans les situations de conflit, d'après-conflit et d'instabilité, puissent participer sur un pied d'égalité à tous les aspects politiques, économiques, sécuritaires et sociaux de leur société, comme condition préalable à la création de sociétés inclusives et pacifiques, c'est-à-dire au développement durable et à la paix.

La violence contre les femmes demeure un problème social dans tous les pays et est considérée comme l'un des principaux obstacles à l'égalité des sexes. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est la présence diffuse de ce phénomène lors des conflits et des crises, lorsque les femmes et les jeunes filles sont exposées au viol systématique et à d'autres formes de violence sexuelle et fondée sur le genre qui sont utilisées comme tactique de guerre.

L'approche stratégique de l'UE sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité met également l'accent sur l'importance du leadership et de l'action des femmes dans tous les domaines politiques et dans le développement de programmes liés à la paix et à la sécurité. Cela garantit aux femmes et aux jeunes filles de différentes origines le droit de participer de manière égale et significative à la prévention et à la résolution des conflits et à la prévention de la violence liée aux conflits, y compris toutes les formes de violence, sexuelle et fondée sur le genre. En outre, l'approche stratégique définit le rôle des hommes et des garçons en tant qu'acteurs des changements positifs pour transformer les stéréotypes sexistes et éliminer les mécanismes d'exclusion sociale.

Points de discussion (proposés) :

- Comment les parlements nationaux peuvent-ils contribuer à renforcer le rôle des femmes et des jeunes filles en matière de maintien de la paix et de la stabilité ?
- Comment l'Union européenne peut-elle se positionner en tant que leader mondial en matière d'égalité des sexes dans des domaines tels que la sécurité et la défense ?